

Audit du BVG concernant le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit

À propos de l’audit

En ce qui concerne la GRC, l’objectif de l’audit est de déterminer si la GRC, au titre du PSPPNI, travaille en partenariat avec les communautés autochtones pour fournir des services de police exclusifs et adaptés qui complètent les services fournis par les provinces et territoires dans le cadre des ententes sur les services de police.

Le rapport comprenait quatre recommandations s’adressant à la GRC.

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
3.58 Sécurité publique Canada et la Gendarmerie royale du Canada devraient collaborer avec les collectivités des Premières Nations et des Inuit ainsi qu’avec les provinces et les territoires avant la signature d’ententes communautaires tripartites nouvelles ou renouvelées, afin de déterminer quels services peuvent être offerts en fonction de la capacité en ressources humaines.	Sécurité publique Canada et GRC	Recommandation acceptée. Comme de nombreux premiers intervenants au Canada, la GRC est confrontée à des pressions liées aux postes de policier vacants. La GRC a déjà pris des mesures pour mettre en œuvre un nouveau modèle national de demande de membres réguliers (m.r.) (policiers) qui tient compte de la demande de policiers pour le PSPPNI ainsi que de tous les autres besoins en matière de policiers de la GRC au sein de l’organisation. Ce modèle devrait être pleinement mis en œuvre au cours de l’exercice 2024-2025. Les postes actuellement vacants et la demande de policiers continuent d’être des sujets de discussion prioritaires entre la GRC, Sécurité publique Canada (SP) et les provinces/territoires (PT) au sein du	SP et la GRC, en collaboration avec les communautés des Premières Nations et des Inuit et les provinces et territoires, veilleront à ce que les ressources soient prises en compte avant l’élaboration et la signature d’ententes tripartites renouvelées. Ces considérations seront orientées par le modèle révisé de de demande de membres réguliers (m.r.) de la GRC, qui décrit le taux d’inoccupation actuel et la demande en m.r. dans l’ensemble des Services de police contractuels, ce qui comprend le PSPPNI. Les discussions avec les partenaires contractuels par l’intermédiaire du CGC et du Comité des services de police des Premières Nations (CSPPN) permettront à la GRC d’améliorer le modèle de demande de m.r. en fonction des commentaires fournis par les intervenants et les partenaires. Le résultat intermédiaire initial prévu de ces considérations est que tous les partenaires du PSPPNI vont acquérir une meilleure	Exercice 2027-2028	Mise à jour au 31 Mars 2025 : La collaboration entre toutes les parties s’est intensifiée. La GRC participe à diverses rencontres FPT pour discuter de la mise en œuvre du programme, notamment à travers d’une réunion en personne au Comité des services de police des Premières Nations (CSPPN) en juin 2024, des réunions virtuelles en juin et en juillet 2024, et une réunion en personne en novembre 2024. La GRC continuera à participer à toute réunion prévue, selon la fréquence déterminée par les autres parties, pour discuter et pour évaluer la capacité des ressources actuelles par rapport à la demande d’ECT nouvelles ou renouvelées.

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
		Comité de gestion des contrats (CGC). La GRC cherchera à collaborer avec SP pour que des discussions plus approfondies sur les demandes de policiers aient lieu au CGC au cours de l’exercice 2024-2025, ce qui permettra de garantir la prise en compte des postes vacants des services de police provinciaux/territoriaux au même titre que les postes améliorés du PSPPNI.	compréhension des défis de la GRC et développer sa capacité à pourvoir des postes nouveaux découlant d’une entente communautaire tripartite (ECT) avant toute proposition d’augmentation de l’empreinte du PSPPNI de la GRC. Un deuxième résultat intermédiaire prévu est une compréhension approfondie de la situation actuelle des ressources à l’échelle des ECT. Si cela est jugé faisable d’après les discussions sur les ressources globales, cela pourrait permettre à la GRC de renouveler des ECT ou d’en établir de nouvelles. Le résultat final prévu est que la GRC sera en mesure de fournir des services de police améliorés aux communautés des Premières Nations et des Inuit dans le cadre du PSPPNI, tout en répondant simultanément à d’autres demandes en matière de services de police contractuels. Poste responsable : Directeur, Services à la clientèle et Accords sur les services de police		
3.59 La Gendarmerie royale du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale visant à remédier à la	GRC	Recommandation acceptée. La GRC est actuellement exclue des consultations entre SP, les PT et les	Le résultat initial attendu est que la GRC élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale pour remédier aux pénuries de personnel dans les	Exercice 2025-2026	Mise à jour au 31 Mars 2025 :

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
pénurie de personnel dans les postes liés aux ententes communautaires tripartites afin de s’assurer que les membres du corps policier de la GRC affectés aux communautés des Premières Nations et des Inuit peuvent s’acquitter de leurs responsabilités dans le cadre du programme. À cette fin, la GRC devrait consulter les collectivités des Premières Nations et des Inuit ainsi que Sécurité publique Canada afin de comprendre l’intérêt pour le Programme, les besoins des collectivités et les tendances pertinentes.		collectivités des Premières Nations et des Inuit lorsqu’il s’agit de déterminer le niveau des ressources en policiers de la GRC destinées au PSPPNI, ce qui signifie que la GRC est un fournisseur de services qui n’a aucun contrôle sur la demande émanant des PT et de SP. La GRC aimerait avoir l’occasion de participer à ces consultations avant toute prise de décision, afin de s’assurer que les tendances actuelles en matière de postes vacants au sein des services de police provinciaux et territoriaux sont prises en compte et qu’elle peut raisonnablement respecter les engagements pris. La GRC continuera à prendre des mesures pour accroître le recrutement et le maintien en poste des policiers, ainsi que pour renforcer sa position à titre d’employeur de choix pour les nouveaux policiers au Canada. Il convient de noter que la GRC éprouvera probablement des problèmes de capacité à la Division Dépôt (le centre de formation de la GRC), ce qui entravera sa capacité à produire un nombre suffisant d’agents pour répondre à la demande de policiers dans un avenir proche, y	postes d’ECT, afin de s’assurer que les m.r. sont en mesure de s’acquitter de leurs responsabilités au titre du PSPPNI, dans le cadre d’une stratégie plus large d’affectation des ressources dans l’ensemble de l’organisation. Un résultat intermédiaire sera une compréhension exhaustive des postes vacants dans toutes les administrations contractantes, notamment les postes du PSPPNI, selon le modèle de demande de m.r. de la GRC. Ce modèle permettra d’éclairer les tendances relatives aux postes vacants parallèlement aux exigences opérationnelles, de manière à déterminer l’affectation des ressources à l’échelle des Services de police contractuels, y compris le PSPPNI. Le résultat final attendu est que les m.r. affectés aux communautés visées par une ECT seront mieux en mesure de respecter les engagements pris dans le cadre du PSPPNI. Cet élément sera également examiné dans le contexte plus large des changements potentiels apportés au programme et de la participation de la GRC à la table des négociations afin de s’assurer que la capacité d’un m.r. à assumer ses responsabilités est réaliste dans tous les cas. Poste responsable : Directeur, Services à la clientèle et Accords sur les services de police		La mise à jour du modèle de demande de m.r. se poursuit et se précise au fil des discussions entre SP, la GRC (Direction générale et divisions) et les administrations contractantes. Des changements continuent d’être apportés en fonction des commentaires reçus, afin de garantir que le modèle représente bien les tendances liées aux postes vacants et les stratégies d’atténuation dans les limites de chaque administration à l’échelle des Services de police contractuels, y compris le PSPPNI. En outre, la GRC continue de s’attaquer aux tendances liées aux postes vacants sur le plan organisationnel au moyen de diverses initiatives visant à attirer de nouveaux candidats. La Division Dépôt est revenue au modèle de 40 troupes de 32 cadets par année, ce qui devrait permettre de former beaucoup plus de cadets dans les exercices suivants. Il convient de noter que le recrutement, la formation et la dotation des postes de m.r. ne sont pas propres à un programme particulier. Tous les diplômés de la Division Dépôt sont affectés à un poste, ce qui peut comprendre un poste dans une communauté visée par le Programme des services de police contractuels ou par le PSPPNI.

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
		compris des agents pour soutenir le PSPPNI.			Enfin, la GRC a participé à une réunion en personne du CSPPN avec les sous-ministres adjoints de SP et les administrations contractantes. La participation à ce forum et la présence à la table des négociations pour les ECT futures ou renouvelées sont essentielles pour concilier les engagements et les ressources disponibles à l’échelle du Programme des services de police contractuels et du PSPPNI.
3.61 La Gendarmerie royale du Canada, en collaboration avec les communautés des Premières Nations et des Inuit, devrait élaborer des mécanismes pour s’assurer que les policiers de la GRC qui travaillent dans le cadre d’ententes communautaires tripartites se familiarisent avec la culture et les traditions de la collectivité qu’ils servent, comme il est exigé dans les ententes. La GRC devrait surveiller la participation à ces activités.	GRC	Recommandation acceptée. La GRC continuera à travailler avec les collectivités pour que la sensibilisation culturelle propre à la communauté fasse partie de l’intégration du policier, tout comme la participation et l’inclusion aux événements culturels locaux. Les fonds du PSPPNI réservés aux groupes consultatifs communautaires pourraient être utilisés pour offrir une indemnisation à ceux qui s’occuperont de sensibiliser les policiers à la culture de la collectivité dans laquelle ils travaillent. La Direction générale de la GRC travaille à la création d’un espace partagé dans lequel on retrouvera des profils communautaires qui traiteront de la	Le résultat immédiat est que la Direction générale (DG) de la GRC collaborera avec les divisions à l’échelle du Canada afin de leur fournir des conseils, des gabarits et des outils pour soutenir leurs engagements avec chaque collectivité quant à l’élaboration conjointe d’un profil communautaire individuel. Le résultat intermédiaire sera que les divisions disposeront de plus d’information, ce qui les aidera à respecter leurs engagements avec les communautés autochtones quant à l’inclusion des divers protocoles, cultures et traditions et permettra aux membres de la GRC de mieux servir les communautés autochtones. Le résultat final est que la GRC disposera d’un répertoire entièrement accessible de profils de communautés autochtones qui aidera les	Exercice 2025-2026	Mise à jour au 31 Mars 2025 : La Direction générale de la GRC collabore avec les divisions à l’élaboration d’un mécanisme pour veiller à ce que les profils communautaires répondent aux besoins des diverses communautés autochtones desservies par des membres de la GRC. À cette fin, la Direction générale de la GRC a pris des mesures pour développer un modèle afin d’aider les communautés autochtones à fournir des contenus dans les profils de communauté qui sont en phase de révision interne finale. Un examen externe et une révision des parties prenantes/partenaires suivront, avant d’être diffusés aux divisions et détachements de la GRC pour travailler

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
		culture et des traditions des diverses collectivités autochtones que la GRC sert. Par ailleurs, la Direction générale travaille à la création d’un outil qui permettra aux membres des collectivités de saisir facilement les activités auxquelles ils se livrent dans le cadre de leurs fonctions et celles qui ont trait aux efforts de réconciliation qui s’y ajoutent. La GRC cherchera à adopter des mesures améliorées pour assurer un suivi des activités dans les divisions et à la Direction générale d’ici la fin de l’exercice 2024-2025.	membres à mieux remplir leurs fonctions et qui renforcera la sensibilisation culturelle dans l’ensemble de la GRC. Poste responsable : Directeur, Services de police autochtones – National		avec leurs communautés afin de garantir qu’il soit représentatif de leur propre culture et de leurs traditions. De plus, la Direction générale de la GRC a développé un outil d’engagement auprès des Autochtones, qui est actuellement en phase pilote. Les résultats préliminaires du projet pilote seront consolidés et serviront à informer un déploiement plus large dans toutes les divisions de la GRC au cours de l’exercice financier 2025-26.
3.70 La GRC, en collaboration avec Sécurité publique Canada, devrait mettre en œuvre des mécanismes pour veiller à ce que le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit soit offert selon les exigences et qu’il produise les résultats attendus. La GRC devrait notamment : - fournir des directives claires à ses détachements sur les exigences que ses policiers doivent respecter dans le cadre des ententes communautaires tripartites; - surveiller la façon dont les détachements respectent les exigences établies dans les ententes	GRC et Sécurité publique Canada	Recommandation acceptée. La Direction générale de la GRC travaillera avec SP pour soutenir la mise à jour des mesures de rendement et des rapports et déploiera des efforts concertés pour mettre en œuvre un cadre d’ici la fin de l’exercice 2024-2025. La GRC a l’intention de fournir des informations cohérentes, complètes et exactes sur ses contributions en tant que fournisseur de services de police afin qu’elle puisse continuer à travailler pour mieux soutenir les communautés qu’elle sert. En outre, les outils développés pour que les	La GRC, en collaboration avec Sécurité publique Canada et les administrations contractantes, y compris les communautés des Premières Nations, mettra en œuvre des mécanismes pour s’assurer que le PSPPNI est mis en œuvre comme prévu et qu’il produit les résultats escomptés. Le résultat immédiat sera que tous les intervenants auront une meilleure compréhension des engagements et des exigences des ECT, y compris des défis et des obstacles qui pourraient empêcher la mise en œuvre réussie du programme. Pour ce faire, on procédera à une analyse de l’environnement du programme, en recueillant des données sur la situation géographique, la disponibilité des logements, le	Exercice 2025-2026	Mise à jour au 31 Mars 2025 : La GRC (Direction générale et divisions) a collaboré avec SP pour mieux comprendre comment le PSPPNI est administré dans les collectivités visées par une ECT. La GRC est également en train de procéder à une analyse de l’environnement des divisions afin de mieux comprendre comment le PSPPNI est administré dans chaque communauté visée par un ECT, y compris les défis ou les obstacles qui peuvent exister.

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
communautaires tripartites afin de veiller à la création et au maintien de partenariats avec les collectivités; - élaborer et surveiller des indicateurs de rendement pour l’ensemble du Programme, au moyen d’une approche fondée sur les distinctions et les données intersectionnelles, et en rendre compte. Pour favoriser la vérité et la réconciliation, les bénéficiaires du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit devraient participer à l’établissement des indicateurs de rendement, des techniques de collecte de données et des exigences en matière de rapport afin de veiller à ce que la gestion des données soit adaptée à la culture et appuie l’autodétermination; - apporter des modifications au programme en fonction des données recueillies sur sa mise en œuvre et son efficacité.		membres dans les collectivités contribuent aux activités et aux efforts de réconciliation permettront à la GRC de recueillir des données utiles pour apporter les modifications nécessaires à la mise en œuvre du programme, qui devrait également avoir lieu d’ici la fin de l’exercice 2024-2025.	nombre de membres visés par les ECT et ceux visés par les ententes sur les services de police, et d’autres points de données utiles. Un résultat secondaire est que toutes les parties auront également une compréhension approfondie des données recueillies sur les communautés visées par une ECT, ce qui aidera à orienter les discussions sur les modifications éventuelles du programme dans son ensemble. Le résultat final sera soit la confirmation que le programme produit les résultats prévus, soit des recommandations visant à mieux aligner les activités du programme pour atteindre les objectifs fixés. Poste responsable : Directeur, Services de police autochtones – National et Directeur, Services à la clientèle et Accords sur les services de police		Une fois ces données recueillies, les discussions se poursuivront entre SP, la GRC (Direction générale et divisions) et les administrations contractantes pour orienter l’établissement, le suivi et la communication (rapports) des indicateurs de rendement pour l’ensemble du programme. Parallèlement, la GRC (Direction générale et divisions) continuent de discuter avec SP et les administrations contractantes au sujet des exigences relatives à l’exécution du programme et des ajustements potentiels, qui seront orientés davantage par les données recueillies. Ces discussions ont notamment porté sur les réalités et les contraintes opérationnelles des services de police dans ces administrations et sur la manière dont chaque partie peut mieux aligner ou adapter les activités en fonction des engagements. La GRC est en train de rédiger un document d’aperçu national pour définir et fournir des directives aux postes de la GRC sur des rôles et responsabilités requis des membres réguliers travaillant sous un ECT. Un examen environnemental est également en cours pour collecter des informations sur les systèmes existants afin

Recommandation du BVG	BPR responsable	Réponse ministérielle (<i>publiée dans le cadre du rapport d’audit de mars 2024</i>)	Description du résultat final prévu	Date d’achèvement prévue	Le point sur la mise en œuvre
					d’aider à évaluer quelles données de programme sont suivies. À la suite de la collecte de ces données et de l’analyse qui en découle, des suivis auront lieu avec chaque Division de la GRC pour discuter du suivi et de la communication des données du PSPPNI.